



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 49845

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre important de jeunes qui éprouvent des difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Il lui demande si l'utilisation de la méthode globale n'est pas un handicap dans certains cas et si une enquête ne pourrait pas être menée à ce sujet pour bien déterminer les avantages et aussi les inconvénients résultant de l'emploi de cette méthode de travail.

Texte de la réponse

La maîtrise de la lecture à l'issue de l'école élémentaire est pour tous les élèves une nécessité absolue. C'est là une priorité nationale que rappelle avec force le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, notamment dans son objectif de garantir l'acquisition par chaque élève d'un ensemble de connaissances et de compétences indispensables. La question des « méthodes de lecture », celle du rythme et des modalités pédagogiques de cet apprentissage au primaire, de son approfondissement tout au long de la scolarité obligatoire, préoccupent parents et professionnels de l'éducation. C'est pourquoi le ministre a confié à M. Érik Orsenna de l'académie française, conseiller d'État, président de l'Observatoire national de la lecture, et à M. Dominique Borne, doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, une mission visant à définir un corpus relatif aux méthodes d'apprentissage de la lecture (« état des savoirs », évaluation et pertinence des différentes méthodes employées dans les écoles) ainsi que les contenus d'une formation initiale et continue des enseignants dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49845

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8263

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1686